

ARRETE DU MAIRE
ST063RP2023

Objet : Numérotation Chemin de l'Archet
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur le chemin de l'Archet

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
BT186	Chemin de l'Archet	27 bis
BT187	Chemin de l'Archet	27 ter

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 1^{er} février 2023
Serge BERARD
Maire,

L'Adjoint Délégué
Jean-Philippe GILLET

Mise en ligne le : **08 FEV. 2023**

